



24 avril 2013

28 avril – Journée internationale commémorative des travailleurs/euses **Honorer les travailleurs/euses de première ligne qui ont perdu la vie pour sauver celle des autres**

Le 28 avril, à l'occasion de la Journée internationale commémorative des travailleurs/euses, l'Internationale des Services Publics (PSI) et ses affiliés présents tant sur nos lieux de travail qu' au sein de nos communautés rendons honneur à nos collègues blessés ou tués dans l'exécution de leurs fonctions au service du public.

Cette année, nous mettons en lumière les terribles assassinats qui ont récemment frappé les travailleurs/euses de la santé participant à la campagne mondiale visant à éradiquer la polio. Entre décembre 2012 et avril 2013, au moins 33 personnes ont été assassinées alors qu'elles travaillaient dans le cadre de campagnes de vaccination contre la polio en Afghanistan, au Nigéria et au Pakistan. Si ce sont principalement des travailleuses de la santé qui ont été touchées, des bénévoles, des chauffeurs ou encore des agents de police figurent également au nombre des victimes.

Le 8 février 2013, neuf vaccinateurs contre la polio, travaillant au nord du Nigéria, ont été brutalement abattus, avant que leurs cliniques ne soient incendiées. Les victimes comptaient cinq femmes membres d'un affilié nigérian de la PSI, la *Medical and Health Workers' Union* : Sadi Mohammed, Jamila Yusuf, Naja'atu Salisu, Hadiza Ibrahim et Ramatu Abdullahi. Trois bénévoles, étudiants dans le secteur médical, ont également perdu la vie. Une telle violence est nourrie par l'intolérance. En outre, en prenant pour cible les campagnes contre la polio, les auteurs de ces actes mettent directement en danger la santé de nombreux enfants.

Rosa Pavanelli, la Secrétaire générale de la PSI, a déclaré : « Le succès de la campagne contre la polio est dû, en grande partie, à des travailleurs/euses de la santé dévoués, qui parcourent le monde pour offrir les plus hauts niveaux de vaccination et d'éducation. Cependant, ces travailleurs/euses de la santé sont pris pour cibles et paient le prix fort, en offrant ce service vital au péril de leur propre vie.

« Ces attaques condamnables violent les Conventions de Genève. Les travailleurs/euses de la santé du monde entier ont le droit d'exercer leur métier. Offrir des services de soins et de santé à tous relève de leurs obligations professionnelles et éthiques. Nous pleurons la perte de ce personnel soignant courageux, et nous nous engageons à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour qu'une telle catastrophe ne touche plus les travailleurs/euses de la santé, qui apportent leur pierre à l'édifice pour bâtir des communautés plus fortes. »

En ce jour, la PSI souhaite également mettre en lumière la contribution des travailleurs/euses qui interviennent dans le cadre de catastrophes naturelles et ce, au péril de leur vie et de leur santé pour sauver les autres. Il s'agit notamment des premières personnes sur place (pompiers, agents de police et techniciens de la santé en situation d'urgence), ainsi que des autres travailleurs/euses impliqués dans la reconstruction de nos communautés après une catastrophe, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine : travailleurs/euses des secteurs de l'eau et de l'énergie, du transport, de la construction, de la sécurité, des services d'entretien, ainsi que des travailleurs/euses de première ligne dans le domaine de la santé.

Avec le changement climatique, les communautés sont de plus en plus fréquemment touchées par les catastrophes naturelles.

Chaque année, on recense plus 300 millions d'accidents du travail, dont 300 000 mortels. En outre, on dénombre 2 millions de décès supplémentaires dus à une maladie professionnelle. Si tous les travailleurs/euses sont en danger, les travailleurs/euses non syndiqué(e)s courent un risque encore plus élevé. Ce sont les personnes défavorisées, les femmes, les enfants et les migrants qui sont les plus touchés, car ce sont ceux qui sont les moins protégés. La défense de la sécurité et de la santé au travail représente l'un des principaux avantages de l'affiliation à un syndicat. Cependant, de nombreux efforts doivent encore être déployés afin de renforcer la protection des travailleurs. Mais il ne s'agit pas seulement de sauver la vie et de préserver la santé des travailleurs/euses : les coûts liés à une mauvaise sécurité sur le lieu de travail atteignent, chaque année, 4 % du PIB mondial.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Odile Frank, Responsable Santé de la PSI, à l'adresse suivante : odile.frank@world-psi.org